



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.629
2 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-quatrième session
Genève, 29 avril-7 juin 2002 et
22 juillet-16 août 2002

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

1. À sa 2713^e séance, le 1^{er} mai 2002, la Commission a créé un groupe de planification pour la durée de la session¹.
2. Le Groupe de planification a tenu six séances. Il était saisi de la section E «Autres décisions et conclusions de la Commission» du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session².

1. Nouveaux sujets

3. Le 1^{er} mai 2002, le Groupe de planification a décidé de recommander ce qui suit à la plénière:

¹ Le Groupe se composait comme suit: M. Enrique Candioti (Président); M. E. A. Addo, M. A. M. F. Al-Marri, M. J. C. Baena Soares, M. I. Brownlie, M. Ch. Chee, M. P. Comissario Afonso, M^{me} P. Escarameia, M. S. Fomba, M. Z. Galicki, M. J. L. Kateka, M. F. Kemicha, M. M. Koskenniemi, M. W. Mansfield, M. D. Momtaz, M. B. H. Niehaus, M. D. Operti Badan, M. G. Pambou-Tchivounda, M. A. Pellet, M. P. Tomka (membres) et M. V. Kuznetsov (membre de droit).

² A/CN.4/521, par. 122 et 123.

- L'inscription au programme de travail de la Commission du point intitulé «Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international» et la création d'un groupe de travail sur ce sujet;
- L'inscription au programme de travail de la Commission du point intitulé «Responsabilité des organisations internationales», la désignation d'un rapporteur spécial sur ce sujet et la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'aider le Rapporteur spécial pendant la session en cours.

4. Le 6 mai 2002, le Groupe de planification a décidé de recommander ce qui suit à la plénière:

- L'inscription au programme de travail de la Commission du point intitulé «Ressources naturelles partagées», la désignation d'un rapporteur spécial sur ce sujet et la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'aider le rapporteur spécial;
- L'inscription au programme de travail de la Commission du point intitulé «Risque de fragmentation du droit international» et la création d'un groupe d'étude sur ce sujet.

2. Programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat

5. Comme l'année en cours est la première du quinquennat, et conformément à sa pratique habituelle, le Groupe de planification a jugé utile d'établir un programme de travail pour les quatre années qui viennent, dans lequel il énonce les objectifs à atteindre pour chaque sujet pendant cette période (voir annexe). Il est entendu que ce programme de travail a un caractère indicatif, la nature et la complexité des travaux rendant hasardeuse toute prévision à long terme.

3. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme

6. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} mai 2002, le Groupe de planification a également décidé de rétablir son Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, à la présidence duquel il a

nommé M. Pellet³. Le Groupe de travail s'est réuni le 31 juillet 2002 et le Président a rendu compte oralement de ses travaux au Groupe de planification le 1^{er} août 2002.

4. Procédures et méthodes de travail

7. Le Groupe de planification a examiné plusieurs propositions ayant trait à des questions relatives à la procédure suivie par la Commission dans ses travaux. Il s'est penché en particulier sur une proposition qui avait déjà été faite à la cinquante-troisième session de la Commission du droit international. Cette proposition à trois volets portait sur un système de renouvellement partiel des membres de la Commission, sur l'amélioration des états de présence et sur les mesures à prendre pour assurer une représentation hommes-femmes plus équilibrée au sein de la Commission. Une autre proposition avait trait à la mise en place d'un système de rotation des membres du Bureau sur une base géographique. Après avoir discuté de ces propositions de manière approfondie, le Groupe a considéré qu'elles seraient extrêmement difficiles à mettre en pratique et qu'elles risquaient en outre de soulever de délicates questions politiques. Le Groupe a également examiné une proposition présentée oralement visant à poursuivre l'amélioration des échanges de vues informels entre les membres de la Commission qui participent aux sessions de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 12 de la résolution A/56/82.

8. Le Groupe de planification a aussi procédé à un échange de vues sur la pratique consistant à tenir en plénière de courts débats thématiques, notamment sur des questions soulevées lors de l'examen d'un sujet, connus sous le nom de «mini-débats». Le Groupe de planification considère que ces «mini-débats» sont utiles et constituent une importante innovation dans les méthodes de travail de la Commission. Il convient néanmoins de veiller à ce qu'ils restent brefs et circonscrits, sans laisser aux orateurs la possibilité de digresser.

5. Mesures d'économie

9. Le Groupe de planification s'est de nouveau penché, eu égard à la situation financière actuelle de l'Organisation, sur la question des mesures d'économie; il recommande que le texte

³ Le Groupe se composait comme suit: M. Alain Pellet (Président); M. J. C. Baena Soares, M. Z. Galicki, M. M. Kamto, M. M. Koskenniemi, M^{me} H. Xue (membres) et M. V. Kuznetsov (membre de droit).

suisant soit inclus dans le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session:

«En ce qui concerne le paragraphe 10 de la résolution 56/82 de l'Assemblée générale dans lequel l'Assemblée encourage la Commission à continuer, lors de ses futures sessions, à prendre des mesures d'économie en organisant son programme de travail, la Commission tient à faire observer qu'elle ne ménage aucun effort pour conduire ses travaux de la manière la plus économique. Elle considère que le raccourcissement de sa session actuelle et de sa prochaine session (cinquante-cinquième), dont la durée a été ramenée à 10 semaines, a permis de réaliser des économies importantes. Dès qu'elle reprendra ses sessions de 12 semaines, la Commission compte organiser ses travaux d'une manière analogue à celle qu'elle avait utilisée à sa cinquante-troisième session.»

6. Honoraires

10. Le Groupe de planification a examiné la question des honoraires à la lumière de la résolution A/RES/56/272 de l'Assemblée générale et recommande que le texte suivant soit inclus dans le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session:

«La Commission a noté qu'après la date à laquelle ses membres ont été désignés, l'Assemblée générale a adopté la résolution A/RES/56/272 par laquelle elle a décidé de réduire les honoraires payables auxdits membres et à ceux de certains autres organes.

La Commission rappelle l'observation faite dans le rapport du Secrétaire général (document A/53/643) selon laquelle le montant des honoraires n'a pas été révisé depuis 1981 et signale que la décision de l'Assemblée générale a été prise en contradiction directe avec les conclusions et recommandations formulées dans ce rapport tendant à ce que le montant des honoraires soit révisé.

La Commission note que la décision de l'Assemblée générale a été prise sans consultation de la Commission et considère que cette décision n'est conforme, ni dans la forme ni sur le fond, aux principes d'équité sur la base desquels l'Organisation

des Nations Unies conduit ses activités ni au sens du service public avec lequel les membres de la Commission donnent de leur temps et abordent leurs travaux.

En outre, la Commission se doit de souligner que la résolution susvisée affecte particulièrement les rapporteurs spéciaux, en particulier ceux de pays en développement, en ce qu'elle compromet le financement de leurs travaux de recherche.

La Commission a décidé de porter ses préoccupations à l'attention des États Membres dans l'espoir qu'ils réexamineront dûment la résolution susmentionnée.

La Commission, préoccupée par les frais administratifs afférents au versement des honoraires symboliques actuels, a aussi décidé de ne pas percevoir ceux-ci cette année.»

Le Groupe de planification recommande également que le Président de la Commission du droit international adresse aux autorités compétentes une lettre reprenant la teneur de ce texte.

7. Dates et lieu de la cinquante-cinquième session

11. Le Groupe de planification recommande de tenir la cinquante-cinquième session de la Commission, qui aurait lieu à Genève et serait scindée en deux parties d'égale durée, du 5 mai au 6 juin et du 7 juillet au 8 août 2003.

Annexe

Programme de travail (2003-2006)

2003:

Réserves aux traités

Huitième rapport du Rapporteur spécial sur la validité des réserves.

Protection diplomatique

Quatrième rapport du Rapporteur spécial sur la nationalité des sociétés.

Actes unilatéraux des États

Sixième rapport du Rapporteur spécial sur les règles générales applicables aux actes unilatéraux (conclusion de la première partie).

Responsabilité des organisations internationales

Premier rapport du Rapporteur spécial sur la portée de l'étude et sur l'attribution des comportements.

Ressources naturelles partagées

Premier rapport sur le plan général.

Responsabilité internationale

Approfondissement de l'étude du schéma conceptuel du sujet.

Fragmentation du droit international

Premier rapport (document) sur les moyens, en droit international, de faire face à la fragmentation (par exemple sur la *lex specialis* et les «régimes autonomes»).

2004:

Réserves aux traités

Neuvième rapport du Rapporteur spécial sur les effets des réserves et des objections aux réserves.

Protection diplomatique

Cinquième rapport sur les diverses questions en suspens et achèvement de la première lecture du projet sur la protection diplomatique. Adoption du projet d'articles et des commentaires y relatifs en première lecture.

Actes unilatéraux des États

Septième rapport du Rapporteur spécial sur les règles spécifiques applicables à certains actes unilatéraux (deuxième partie).

Responsabilité des organisations internationales

Deuxième rapport du Rapporteur spécial sur la question de la responsabilité des États membres à raison de comportements attribués aux organisations internationales.

Ressources naturelles partagées

Deuxième rapport sur les nappes captives.

Responsabilité internationale

À déterminer ultérieurement.

Fragmentation du droit international

Deuxième rapport (document) sur les moyens, en droit international, de faire face à la fragmentation (par exemple sur les règles de la Convention de Vienne sur le droit des traités concernant l'interprétation des notifications, à la lumière du droit international général applicable).

2005:

Réserves aux traités

Dixième rapport du Rapporteur spécial sur la succession des États en ce qui concerne les réserves. «Toilette finale» du projet de directives et adoption en première lecture.

Protection diplomatique

Commentaires des gouvernements sur le projet d'articles et les commentaires y relatifs adoptés en première lecture.

Actes unilatéraux des États

Huitième rapport du Rapporteur spécial sur les règles applicables aux actes unilatéraux dont il n'a pas été traité dans la deuxième partie.

Responsabilité des organisations internationales

Troisième rapport du Rapporteur spécial sur les questions en suspens concernant les cas dans lesquels la responsabilité des organisations internationales est engagée.

Ressources naturelles partagées

Troisième rapport sur le pétrole et le gaz.

Responsabilité internationale

À déterminer ultérieurement.

Fragmentation du droit international

Troisième rapport (document) sur les moyens, en droit international, de faire face à la fragmentation (par exemple sur l'application de traités successifs et la modification de traités multilatéraux *inter se*).

2006:

Réserves aux traités

Deuxième lecture.

Protection diplomatique

Sixième rapport portant sur les commentaires de la Sixième Commission et des gouvernements et adoption du projet d'articles et des commentaires y relatifs en deuxième lecture.

Actes unilatéraux des États

Adoption du projet d'articles et des commentaires y relatifs en première lecture.

Responsabilité des organisations internationales

Quatrième rapport du Rapporteur spécial. Adoption du projet d'articles et des commentaires y relatifs en première lecture.

Ressources naturelles partagées

Quatrième rapport sur une étude d'ensemble.

Responsabilité internationale

À déterminer ultérieurement.

Fragmentation du droit international

Quatrième (et dernier) rapport (document) sur le rôle pratique de la CDI.
